

Le silence de Rawls sur la critique de l'idée de justice sociale développée par Hayek en particulier dans *Le mirage de la justice sociale* (1976) mais aussi dans *Fatal Conceit* (publié en 1988) est surprenant, et ce d'autant que Hayek lui-même, dans quelques remarques cryptiques et qui semblent attester une lecture rapide de la *Théorie de la Justice*, a déclaré qu'il n'avait pas de divergence fondamentale avec un auteur qui, « avant de s'engager dans l'étude du problème (de la justice sociale) déclare expressément que l'entreprise de choisir comme étant justes des systèmes ou des répartitions de choses désirables doit être abandonnée comme entachée d'erreur en son principe et que, en tout cas, elle n'est pas susceptible de recevoir une réponse concrète ». On peut admettre que, sur le fond Hayek a raison et qu'il reconnaît en conséquence que la théorie de Rawls n'est pas touchée par la critique qu'il développe. En revanche, il demeure que Rawls se sépare de Hayek en posant que le système des institutions sociales en place peut être l'objet non seulement d'une appréciation normative mais également d'un contrôle social délibéré, non pas en fonction des résultats concrets auxquels il parvient – entreprise qui doit effectivement être abandonnée - mais en fonction des perspectives d'accès aux biens premiers qu'il offre à des individus représentatifs des différentes positions sociales qu'il définit. De ce point de vue, l'idée de Hayek selon laquelle le résultat du processus de marché est analogue à un fait naturel, comme s'il s'agissait d'un processus purement physique est certainement erronée.